

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 29 octobre 2018).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques

Absente excusée : ANDRÉ Sabine

Absents : POLICE Sandrine, LAMZOUZI Mariam, ANDRÉ Sabine, CAILLIOT Jean-Claude.

Secrétaire de séance : WEINMANN Annie

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame WEINMANN Annie comme secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE / TRAVAUX DE CLÔTURE TERRAIN DES SPORTS

Monsieur le Maire, indique qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une nouvelle clôture pour le terrain des sports, le grillage de l'ancienne palissade est défectueux.

Deux entreprises ont été contactées :

* Entreprise CPC	9 895.00 € H.T.
* Entreprise Les Grillages de Pierrefonds	13 5997.08 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, CARON Jacques) et 1 voix contre (DEBRINSKI Fanny)

Décide de confier les travaux de clôture du terrain des sports, à l'entreprise les Grillages de Pierrefonds, pour un montant H.T. de 13 5997.08 €uros. Celle-ci effectue des travaux plus approfondis (sous bassement béton) que l'autre entreprise n'a pas proposés dans son devis.

CHOIX DE L'ENTREPRISE / PARKING RUE GÉRARD DE SEROUX

Monsieur le Maire, indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement de parking sur la parcelle que la commune vient d'acquérir, rue Gérard de Seroux jouxtant la rue Célestin Ducro et également la rue Gérard de Seroux.

Cet aménagement permettrait de désengorger la rue Célestin Ducro et la rue Gérard de Seroux devenues problématiques pour le stationnement, lors du ramassage des ordures ménagères.

Deux entreprises ont été contactées.

*Entreprise CABREMA	13 888.77 € H.T.
*Entreprise RIVOLTA	16 023.74 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de confier les travaux de de parking rue Gérard de Seroux, à l'entreprise CABREMA, pour un montant H.T. de 13 888.77 €uros.

CHOIX DE L'ENTREPRISE / PARKING RUE GERVAIS DESCAUCHEREUX

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre des travaux concernant l'aménagement d'un parking rue Gervais Descauchereux, deux entreprises ont été contactées :

* Entreprise CABREMA	8 255.18 € H.T.
* Entreprise RIVOLTA	12 022.16 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De confier les travaux à l'entreprise CABREMA pour un montant H.T. De 8 255.18 €uros

MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS AVEC L'ARC

Monsieur le Maire indique, dans le cadre de la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Informations de l'ARC, que ces services ont élaboré une étude pour évaluer les coûts (Téléphonie, contrat ADICO (matériel, logiciel, contrat sérénité plus...), maintenance copieurs) et éventuellement regrouper les 22 communes afin d'obtenir une économie sur ces prestations.

Les services de l'ARC ont remis ce dossier concernant les chiffres pour la collectivité.

À ce jour, il est indiqué une économie de 490.07 €, sur laquelle nous ne pouvons avoir confirmation.

Monsieur le Maire fait part que l'étude n'est à ce jour pas assez approfondie pour permettre de se prononcer favorablement concernant cette mutualisation.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de donner un avis défavorable concernant ce dossier.

Un courrier sera adressé à Monsieur Philippe MARINI, Président de l'Arc pour l'informer de cette décision.

SUPPRESSION POSTE AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

Monsieur le, **rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2018,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Écoles Maternelles, en raison de la mutation de l'agent (poste à 28 heures hebdomadaires),

Monsieur le Maire **propose à l'assemblée :**

FONCTIONNAIRES

- la suppression de 1 emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Écoles Maternelles, permanent(s) à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 novembre 2018,

Grade	Catégorie	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	2	35h00
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	3	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	35h00
Cadre d'emplois des ATSEM			
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	1	35h00

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, CARON Jacques) et 1 voix contre (DEBRINSKI Fanny),

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL

Reste aux conditions fixées lors du Conseil Municipal du 5 septembre 2003, à savoir au temps de présence (sauf accident de travail, maternité...) et au prorata du temps de travail.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques) et 1 voix contre (COMMÈRE Philippe) qui aurait souhaité que l'augmentation soit de 2,7 %

* de fixer à 891.00 euros, en prenant en compte l'indice du coût de la vie de 2,5%, le montant maximum pour l'année 2018 pour le personnel titulaire et non titulaire au prorata du temps de présence de ce personnel.

QUESTIONS DIVERSES

1ère question :

Monsieur Philippe COMMÈRE voudrait que les membres de la commission de permis de construire et urbanisme soient associés et concertés lors des dépôts de ces dossiers.

Monsieur le Maire lui indique que ces dossiers qui parviennent en mairie sont étudiés par le Maire avant instruction aux services de l'ARC. La commune est régie sous le RNU, mais des observations sont indiquées dans les dossiers par rapport à l'avancement du PLUI qui permet de mettre un avis à surseoir sur les permis de construire litigieux.

En ce qui concerne les CUB, consultation également faite par rapport aux zones humides du SAGEBA.

La commission communale est réunie afin d'informer les membres sur les dossiers.

Une commission de permis de construire et d'urbanisme est prévue le lundi 19 novembre

2^{ème} question :

Monsieur Philippe COMMÈRE, souhaite que dans le cadre du projet PLUI que des réunions de travail soient faites avec la commission du PLU communale.

Monsieur le Maire précise que des panneaux d'informations ont été installés pendant 1 mois en mairie et que le dossier était consultable également et que peu d'élus se sont déplacés pour l'étudier. Monsieur COMMÈRE a été mis au courant et a regardé le projet.

Ce sont les services de l'ARC et Oise la Vallée qui travaillent sur le PLUI des 22 communes avec comme groupe de travail les Maires.

Une invitation est remise ce jour à tous les élus présents pour la présentation des règles d'urbanisme dans le cadre du PLUI, le vendredi 16 novembre à 20 heures à Choisy-au-Bac.

3^{ème} question :

Monsieur Jacques CARON demande à quel stade d'évolution en sommes-nous concernant la possibilité d'adopter le PLU suite à la rencontre avec le Cabinet ARVAL ?

Monsieur le Maire l'informe que suite à une rencontre avec Monsieur COMMÈRE et les services de l'ARC qui travaillent sur le futur PLUI.

Vu l'état d'avancé du PLUI, il aurait été obligatoire de demander à nouveau une étude environnementale. Les délais pour l'obtenir étant d'un minimum de 3 mois, suivis ensuite de l'enquête publique et l'approbation du Conseil Municipal, le projet PLU communal n'aurait pu être adopté qu'à partir de mai-juin 2019.

Le PLUIH sera exécutoire fin 2019.

4^{ème} question :

Monsieur Jacques CARON aimerait savoir quelles peintures routières ont été programmées pour l'année 2018 ?

Monsieur le Maire indique que les peintures routières pour l'année 2018, ont été effectuées par France Parking.

Elles ont concerné les passages piétons, les bandes de stop, la ligne discontinuée du Chemin Latéral, « place handicapé », rue Gustave Balny.

INFORMATIONS DIVERSES

Composition de la commission de contrôle Répertoire Électoral Unique

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réglementation concernant les inscriptions, les radiations sur la liste électorale, entrant en vigueur le 01 janvier 2019, il faut constituer une commission de contrôle qui a le regard sur tous ces mouvements.

Celle-ci doit être constituée de 5 membres du conseil municipal (hors adjoints et sur la base du volontariat dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal et des membres présents lors de la constitution de la commission). Elle doit-être composée de 3 membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste d'opposition.

Si les conditions ne sont pas remplies, la commission de contrôle sera faite d'un membre du Conseil Municipal, d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet et d'un délégué du Tribunal nommé par le TGI de Senlis.

Monsieur le Maire fait appel à candidature et demande les personnes intéressées, pour constituer cette commission.

Pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau et volontaires (Monsieur Arnaud PERRIN, Monsieur Philippe COMMÈRE, Madame WEINMANN Annie) sont désignés à l'unanimité comme membres de la commission de contrôle.

Pour la liste d'opposition, le reste des sièges pris dans l'ordre du tableau et volontaires (Monsieur Jacques CARON, Madame Sabine ANDRÉ) sont désignés à l'unanimité comme membres de la commission de contrôle.

*Monsieur Damien PRUDHOMME donne le compte rendu de la commission de transport de l'ARC, à savoir une petite avancée pour septembre 2019, plus de cars mis à disposition pour aller sur Compiègne avec l'accès direct, plus besoin de passer par Verberie, ce qui permettra de s'y rendre beaucoup plus rapidement.

*Monsieur Arnaud PERRIN donne le rapport de la Commission des travaux du 18 octobre 2018, concernant les travaux envisagés pour le BP 2019, à savoir : aménagement parking rue Pasteur, aménagement eaux pluviales « Chemin de Glaignes », piste piétonne Chemin Latéral, Rénovation du terrain de boules, place de retournement rue Célestin Ducro, rénovation de la toiture du lavoir, peinture bureaux mairie, peinture classe de CP.

*Monsieur Philippe COMMÈRE, fait le compte-rendu de la commission des fêtes du jeudi 11 octobre, à savoir : Halloween le 31 octobre, organisation du Téléthon (lâcher de ballons et vente de gâteaux avec une participation de 1 €), arbre de Noël à l'école, le 21 décembre (remise des jouets aux maternelles par le Père Noël) et distribution de bonbons pour les enfants de l'école élémentaire. Galette des Anciens avec animation, le 13 janvier 2019. Il informe également l'assemblée que la commission des fêtes pour l'année 2019 a décidé que le repas des Anciens serait de nouveau servi à la Salle des Fêtes avec une formule où le traiteur s'occuperait de tout, du repas à la vaisselle. Une animation sera également prévue.

*Monsieur Philippe COMMÈRE fait part du succès lors des manifestations pour les 35 clochers.

*Monsieur Philippe COMMÈRE, signale une haie débordante largement sur la voie publique, rue du Jeu d'Arc.

*Monsieur Philippe COMMÈRE demande que soit étudiée la possibilité de mettre des places de stationnement en zone bleue, rue Gérard de Seroux, au niveau du café de l'Embuscade.

* Monsieur Jacques CARON aimerait que dans le cadre de la programmation des travaux 2019, les coussins berlinois sur la RD 123 soient repris (enrobé et peinture), car ils deviennent défectueux.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 30

Affichage du compte-rendu le 15 novembre 2018

Alain DRICOURT, Maire

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2^{ème} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Marie PAULET, Conseillère :

Philippe COMMÈRE, Conseiller :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :

Jacques CARON, Conseiller :